

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

Date de la Convocation :

**19 Mai 2023**

Date d'affichage :

**31 mai 2023**

Objet de la délibération :

**DEL2023\_043 – Travaux du groupe scolaire - demande de subvention à COTE LANDES NATURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023\_043-DE



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Cinq Mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, , Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Myriam LALLEMAND à Mr Jean MORA, Mme Marjolaine PERNAUT à Mme Delphine DUPRAT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DUVIGNAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Cotes Lande Nature accompagne les communes au titre de l'aide à la construction, à la restructuration et à la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, à hauteur de 15% par an sur un plafond de dépenses de 350 000 € et application d'un coefficient de solidarité de 0.87.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Les Pignons rentrent dans le cadre de cette subvention, et cette dernière était programmée dans le plan de financement adopté par la délibération DEL2023\_013 en date du 31 janvier 2023.

La subvention sollicitée pour cette année 2023 est de 15% d'un plafond de 350 000 euros, avec application d'un coefficient de solidarité de 0.87, soit un montant de 45 675 €.

Cette même subvention sera sollicitée à nouveau en 2024, les travaux s'étalant sur 18 mois. Ainsi, l'aide apportée à la commune par la Communauté de Communes Cotes Lande Nature sera de 91 350 € pour la réalisation des travaux du groupe scolaire

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Communauté des Communes COTE LANDES NATURE pour une aide à la construction et à la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré pour à la réalisation de ces travaux,

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le 01/06/2023  
ID : 040-214001505-20230525-DEL2023\_043-DE



Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

